



Syndicat Local **FO Justice** CP FRESNES

CP FRESNES

BRIGADIERS-CHEFS ET MAJORS ENCADREMENT

FRESNES NE SEDUIT PLUS ET ON SAIT POURQUOI !

Le bureau local FO JUSTICE DU CP FRESNES ne peut que dénoncer **la situation catastrophique** des brigadiers chefs et Majors encadrement au Centre Pénitentiaire de Fresnes.
AUCUNE ATTRACTIVITÉ !

Pourquoi ? **Rien n'est fait pour attirer.**

Et surtout : **rien ne donne envie de rester.**

Fresnes fonctionne encore parce que **certains tiennent la barre.**

Mais ça ne **tiendra pas éternellement.**

MATIN/NUIT : LA POSITION FO JUSTICE EST CLAIRE

FO JUSTICE le rappelle fermement :

→ Nous sommes **CONTRE le rythme "MATIN/NUIT"** en général.
Pour les surveillants, pour les brigadiers chefs, pour les majors. Pour tous.

Ce rythme :

- casse la santé
- détruit la stabilité familiale
- use les agents
- affaiblit l'efficacité opérationnelle
- rend l'encadrement impossible sur la durée

Ce n'est pas une organisation moderne. C'est une machine à épuiser.

→ **FO JUSTICE** exige l'ouverture immédiate de négociations sur les rythmes de travail, dans le cadre du Surveillant Acteur, afin de construire une organisation viable, humaine et efficace.

BRIGADIERS-CHEFS / MAJORS : LE MATIN/NUIT LES DÉTRUIT ENCORE PLUS

Le matin/nuite, pour l'encadrement, **c'est pire.**

Parce qu'un brigadier-chef ou un major encadrement, ce n'est pas **"juste un poste"** : c'est une **fonction d'autorité**, de décision et de gestion de crise.

Avec ce rythme, vous avez :

- des décisions lourdes prises en dette de sommeil
- des transmissions dégradées
- une autorité fragilisée par la fatigue
- une pression constante sur la ligne hiérarchique
- une usure accélérée... et donc des départs

→ **FO JUSTICE** exige la **fin du matin/nuît sur Fresnes**.

Pas une “réflexion”. Pas un “groupe de travail”.

Une décision.

NOS REVENDICATIONS : CONCRÈTES, IMMÉDIATES, NON NÉGOCIABLES

1) Rythme de travail : STOP À L'ABSURDE

FO JUSTICE exige une organisation du service qui :

- protège la santé
- stabilise les équipes
- redonne du sens à l'encadrement terrain
- garantit une continuité opérationnelle digne d'un établissement comme Fresnes

2) Dépôts de nuit : on organise avec les FSI ou on continue dans le chaos ?

Les dépôts la nuit arrivent à des horaires qui rendent le terrain ingérable.

→ **FO JUSTICE** exige un travail immédiat avec les FSI pour :

- cadrer les horaires
- fluidifier les arrivées
- sécuriser les prises en charge

Ce n'est pas du confort.

C'est **de la sécurité, de la maîtrise, et du respect** du travail des équipes.

3) Logements : INSALUBRES = INACCEPTABLE

Certains logements sont indignes :

- isolation catastrophique
- vétusté
- conditions de vie dégradées

→ **FO JUSTICE** exige un plan travaux immédiat :

- rénovation
- isolation
- remise à niveau complète
- calendrier + engagements écrits

On ne **fidélise pas un encadrement** en le **logeant dans le mépris**.

4) Fidéliser les brigadiers chefs et majors : **sinon ils partiront**

Aujourd'hui, Fresnes ne retient pas : **elle épuise.**

Les brigadiers chefs et majors encadrement **sont indispensables**, pourtant ils sont traités **comme remplaçables.**

→ **FO JUSTICE** exige des actes concrets :

- stabilité de service
- soutien hiérarchique réel
- reconnaissance de la fonction encadrement terrain
- décisions fermes en faveur de ces personnels

5) Accueil des sorties de formation : **STOP AUX RECADRAGES DÈS L'ARRIVÉE**

Recadrer un brigadier-chef dès son arrivée, lui expliquer :

“Tu es chef, tu saisis la direction, pas le syndicat”

C'est une méthode **toxique.**

→ **FO JUSTICE** le dit clairement : Un agent a le droit d'être **accompagné, conseillé, protégé.**
Le syndicat n'est pas un problème : **c'est une garantie.**

ASSEZ DE BLABLA

FO JUSTICE demande :

- ✓ de la considération
- ✓ des décisions
- ✓ des résultats visibles

Sans ça, la direction devra assumer une réalité simple :

→ Fresnes tournera **sans brigadiers chefs et majors encadrement.**

Et **FO JUSTICE** prendra ses responsabilités.

Assez de discours. Des actes. Maintenant.

**Pour le bureau local FO JUSTICE CP Fresnes,
Le 23 janvier 2026.
07 62 64 90 90 / Andy.Noel@justice.fr**